



PREFET DE MAINE ET LOIRE

Direction Départementale des Territoires

Arrêté DDT/SEFAER/PECHE n° 2013-

Mises en réserves pour 2014

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 436-12, R 436-69, R 436-73 et R 436-74 ;

Vu l'avis de la commission technique départementale de la pêche réunie le 8 octobre 2013 ;

Vu l'avis de la commission de bassin pour la pêche professionnelle en eau douce réunie le 28 octobre 2013 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Sont instituées en réserves de pêche dans leur totalité, pour l'année 2014, les rivières mentionnées au tableau annexé (annexes 1 et 2) au présent arrêté. Il est donc interdit d'y pêcher. La limite avale de la réserve est déterminée au droit de la distance qui la sépare du point le plus bas de l'ouvrage, et est perpendiculaire à la rive, sauf disposition spécifique.

Le détenteur du droit de pêche aux lignes est tenu :

- de placer des panneaux indicateurs normalisés et délivrés par la fédération de pêche indiquant la mention « réserve de pêche » aux limites amont et aval des secteurs concernés ainsi, le cas échéant, qu'aux points d'accès intermédiaires.
- de procéder à leur entretien ou éventuellement à leur remplacement.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché, dès réception et pendant une durée minimum d'un mois, dans chacune des mairies concernées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets, les maires des communes concernées, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire, le président de la fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique, le président de l'association des pêcheurs professionnels, le président de l'association départementale des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets, les présidents des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les agents visés à l'article L 437-1 du code de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Angers, le

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale de la Préfecture

Élodie DEGIOVANNI

RESERVES DE PECHE ANNUELLES - ANNEE 2014

Bassin versant	A.A.P.M.A.	Réserve	Commune	Lot N°	Limite amont et aval	Longueur
AUTHION	FEDERATION DE PECHE DE MAINE ET LOIRE	LES LOGES	CORNE		Les 50m en aval de l'ouvrage	50
AUTHION	FERVENTS DE LA GAULE (LES ROSIERS)	LA PRÉE	SAINT-CLEMENT-DES-LEVEES		Tout le plan d'eau	
AUTHION	PERCHE TRELAZEENNE	BARRAGE DE BRAIN	BRAIN-SUR-L'AUTHION	4	du barrage jusqu'au panneau d'interdiction	150
COUASNON	GAULE LONGUEENNE	LE MOULIN	BEAUFORT-EN-VALLEE		Ensemble de la frayère	
EVRE	CORMORANS DE L EVRE	GÉVRISE	BOTZ-EN-MAUGES		Ensemble de la frayère	
HYRÔME	CACHALOTS DU LAYON ET DE L HYROME	LES BLOTTIÈRES	CHEMILLE		Dans sa totalité	
HYRÔME	CACHALOTS DU LAYON ET DE L HYROME	LE RUTORD	CHEMILLE		Dans sa totalité	
HYRÔME	CACHALOTS DU LAYON ET DE L HYROME	LA GUERCHE	CHEMILLE		Dans sa totalité	
HYRÔME	CACHALOTS DU LAYON ET DE L HYROME	LE PALLUAUD	CHEMILLE		Dans sa totalité	
HYRÔME	CACHALOTS DU LAYON ET DE L HYROME	PETITE AUBANCE DE ST LÉZIN	CHEMILLE		De sa source au pont de l'A87	
LAYON	BREME CHALONNAISE	PORTE HYDRAULIQUE	CHALONNES-SUR-LOIRE	2	de l'ouvrage hydraulique au pont du Layon	75
LAYON	GAULE NUEILLAISE	LA SOIRE	NUEIL-SUR-LAYON		Intégralité du ruisseau	
LOIR	BOËRS DURTALOIS	BARRAGE DE CHALOUX	DURTAL		Les 50m en aval de l'ouvrage	50
LOIR	BOËRS DURTALOIS	BARRAGE DE DURTAL	DURTAL	4	Les 50m en aval du barrage	50
LOIR	BOËRS DURTALOIS	BARRAGE DE GOUIS	DURTAL	3	Les 50m en aval du barrage	50
LOIR	FEDERATION DE PECHE DE MAINE ET LOIRE	LE MARAIS DU PORAME	LEZIGNE		Totalité de la frayère du Porame	
LOIR	PÊCHEURS DU LOIR	MATHEFLON	SEICHES-SUR-LE-LOIR	11	De l'ancien barrage au barrage de Matheflon	375
LOIR	UPAE	LA GRANDE BOIRE	SEICHES-SUR-LE-LOIR	10	Du barrage de Montreuil sur Loir au débouché dans le Loir	2790
LOIR	UPAE	BOIRE DE BOUGRAS	MONTREUIL-SUR-LOIR	9	de son entrée à son débouché dans le Loir	425

RESERVES DE PECHE ANNUELLES - ANNEE 2014

Bassin versant	A.A.P.M.A.	Réserve	Commune	Lot N°	Limite amont et aval	Longueur
LOIRE	AMIS DE LA LOIRE	BOIRE DU PASSAGE	SAINT-REMY-LA-VARENNE	K6	Des 80 m en aval (1ere pile du pont) de la sortie de la boire dans la Loire jusqu'à 100 m en amont de cette sortie ; y compris la boire.	180
LOIRE	AMIS DE LA ROMPURE	BOIRES DE DRAIN	DRAIN		Depuis la passerelle située sur le ruisseau du Robinet à l'entrée de la boire de la Nigaudière jusqu'à la perpendiculaire passant par le point de jonction avec le bras mort situé au nord, y compris ce bras	100
LOIRE	AMIS DE LA ROMPURE	LES BOIREAUX	DRAIN		Les boireaux, depuis la route de Drain aux brevets jusqu'à la buse située au pont de jonction de la Rompure.	450
MAYENNE	GARDONS DE LA JAILLE	BARRAGE DE LA JAILLE-YVON	JAILLE-YVON (LA)	2	Les 50 m en aval du barrage	50
MOINE	CROCODILES DE LA MOINE	LE PONT DE LA TORTIÈRE	CHOLET		les 50 m en amont et les 50m en aval du pont	100
MOINE	CROCODILES DE LA MOINE	BARRAGE DE RIBOU	CHOLET		Du barrage à la passerelle	50
MOINE	CROCODILES DE LA MOINE	PONT DE LA GUICHARDIÈRE	MAULEVRIER		Les 50m en aval du pont	50
MOINE	CROCODILES DE LA MOINE	LA MARGIRONDIÈRE	TESSOALE (LA)		De l'étang à la route D157	430
MOINE	CROCODILES DE LA MOINE	LE TRÉZON	CHOLET		De la D20 au viaduc	600
MOINE	MARTINS PÊCHEURS CRESPINOIS	VIEUX BRAS DE MOINE	SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE		Tout le bras	120
OUDON	FEDERATION DE PECHE DE MAINE ET LOIRE	LA NYMPHE	SAINT-MICHEL-ET-CHANVEAUX		De l'aval de l'étang de la fonte à sa confluence avec la Verzée ainsi que ses affluents (sauf le plan d'eau de St michel et Chanveaux et les 70m en amont du pont de Noëllet)	9500
OUDON	GARDONS DE L OUDON	MOULIN DE LA FAUCILLE	HOTELLERIE-DE-FLEE (L')		Du moulin à la limite aval du parc de la faucille	1000
OUDON	GARDONS DE L OUDON	COMBRÉE	COMBREE		de la piscine au deversoir	300
OUDON	GARDONS DE L OUDON	BOIRE DES EGARIES	LION-D'ANGERS (LE)	4	Toute la boire	
OUDON	PÊCHEURS DES ETANGS POUANCEENS	PONT CHAMPION	POUANCE		Les 430m en aval du pont Champion	430
OUDON	PÊCHEURS DES ETANGS POUANCEENS	ETANG ST	POUANCE		En totalité	
SARTHE	ABLETTE MORANNAISE BRISSARTHOISE	BOIRE DE VILLECHIEN	MORANNES	2	Du barrage avec la confluence avec la Sarthe	350
SARTHE	ABLETTE MORANNAISE BRISSARTHOISE	BOIRE DES COLOMBEAUX	MORANNES	1	Toute la boire	1500

ANNEXE 2 – RESERVES DE PECHE PLURI-ANNUELLES – ANNEE 2014

Bassin versant	A.A.P.M.A.	Réserve	Commune	Lot N°	Limite amont et aval	Longueur
AUTHION	GAULE LONGUEENNE	PLAN D'EAU DE LA HAUTE PRÉE	LONGUE-JUMELLES		Tout le plan d'eau	
AUTHION	PERCHE TRELAZEENNE	PONT BOURGUIGNON	PONTS-DE-CE (LES)	4	Du pont bourguignon au panneau d'interdiction	100
LOIR	PÊCHEURS DU LOIR	BOIRE DE BRONNE	CORZE	11	Du pont de Seiches sur le Loir au moulin de Corzé	4800
LOIR	UPAE	BOIRE DES CORBIÈRES - GRANDE VIDANGE	VILLEVEQUE	13	du Loir à la confluence de la Grande et de la Petite vidange	350
LOIR	UPAE	BOIRE DES CORBIÈRES - PETITE VIDANGE	VILLEVEQUE	13	du Loir à la confluence de la Grande et de la Petite vidange	275
LOIRE	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 49	BOIRE DE LA CIRETTERIE	ROCHFORT-SUR-LOIRE	L2Bis	Toute la boire	5000
LOIRE	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES 49	BOIRE DE BLAISON GOHIER	BLAISON-GOHIER	K7Bis	Toute la boire	4000
LOIRE	FERVENTS DE LA GAULE (LES ROSIERS)	BOIRE DE GENNES	GENNES	K5	De la Piscine au débouché avec la Loire	330
LOIRE	GAULE INGRANDAISE	BOIRE DE CHAMPTOCÉ	INGRANDES	L6 bis	Du pont de Ponette à la connexion avec la Loire; délimité par des pancartes	980
MAYENNE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DE RAGON	LION-D'ANGERS (LE)	5	Du Pont de l'Aubinière au débouché avec la Mayenne	1700
MAYENNE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DES VARENNES	LION-D'ANGERS (LE)	5	De sa connexion avec la Mayenne à la boire de Ragon	470
MAYENNE	ABLETTE ANGEVINE	CANAL DE FUITE DU MOULIN DE SAUTRÉ	FENEU	9	Du moulin au débouché avec la Mayenne	250
MAYENNE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DE MONTREUIL	MONTREUIL-JUIGNE	10	Toute la boire	3000
MAYENNE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE D'EPINARD	CANTENAY-EPINARD	10	Toute la boire	3000
MAYENNE	ABLETTE ANGEVINE	LA VIEILLE MAINE	ANGERS	12	De la connexion avec la Mayenne à la connexion avec la Sarthe	3000
LOUDON	GARDONS DE L OUDON	BARRAGE DE LA HIMBAUDIÈRE	LION-D'ANGERS (LE)	3	Les 140 m en aval du barrage	140
SARTHE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DES MARAIS	CANTENAY-EPINARD	11	Des 500 m en aval du chemin de la Baillie à la boire de la Baillie	2050
SARTHE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DE LA VIEILLE SARTHE	ECOUFLANT	11	Des 500 m en aval du chemin de la Baillie à l'aval du bourg d'Ecouflant	3950

ANNEXE 2 – RESERVES DE PECHE PLURI-ANNUELLES – ANNEE 2014

Bassin versant	A.A.P.M.A.	Réserve	Commune	Lot N°	Limite amont et aval	Longueur
SARTHE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DU BEC DU LOIR	BRIOLLAY	10	de la boire du port de Briollay à 200 m en amont du bec du Loir	210
SARTHE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DU PORT DE BRIOLLAY	SOULAIRE-ET-BOURG	10	De briollay à 200 m en amont du bec du Loir	1890
SARTHE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DES PRÉS GIRARD	SOULAIRE-ET-BOURG	11	De la boire du port de Briollay à la boire de la Baillie	980
SARTHE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DES COMMUNAUX	SOULAIRE-ET-BOURG	10 et 11	De la boire de la Pissotte à la boire de la Baillie	2840
SARTHE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DE VALLÈRES	BRIOLLAY	10	De la boire de la Pissotte à Briollay	2180
SARTHE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DE LA BAILLIE	CANTENAY-EPINARD	11	De l'amont du chemin de la Baillie à la vieille Maine	6560
SARTHE	ABLETTE ANGEVINE	BOIRE DE LA PISSOTTE	SOULAIRE-ET-BOURG	9 et 10	Toute la boire	5500
SARTHE	ABLETTE MORANNAISE BRISSARTHOISE	BOIRE DES GRANDES RIVIÈRES	MORANNES	2	Toute la boire	
SARTHE	ABLETTE MORANNAISE BRISSARTHOISE	BOIRE DES ROCHES	MORANNES	1	De 450 m en aval du barrage de Pendu au pont de Morannes	2150
SARTHE	ABLETTE MORANNAISE BRISSARTHOISE	BOIRE DES COUTANCES	MORANNES	2	Toute la boire	
SARTHE	BROCHETS DE LA SARTHE	BOIRE DES ORGERIES	ETRICHE	7	Du ruisseau de la Planche au village du Moulin d'Yvray	1650
SARTHE	BROCHETS DE LA SARTHE	BOIRE TORTE	CHEFFES	9	De la RD74 à la boire de la vidange	450
SARTHE	BROCHETS DE LA SARTHE	BOIRE DE LA PETITE VIDANGE	TIERCE	9	De la boire de vidange à la confluence avec la Sarthe	1800
SARTHE	BROCHETS DE LA SARTHE	BOIRE DE SOUDON	JUVARDEIL	7 et 8	Des 1800 m en aval du bourg de Juvardeil au bourg de Cheffes	4500
SARTHE	BROCHETS DE LA SARTHE	BOIRE DE LA BEUNOCHE	JUVARDEIL	5	De la Sarthe au bac du Theil	450
SARTHE	BROCHETS DE LA SARTHE	BOIRE DU CURÉ	TIERCE	8, 9	Toute la boire	4500
THOUET	ROSEAU SAUMUROIS	RÉSERVE DU THOUET	SAUMUR	5	Les 120 m en rive gauche allant du barrage de St florent au panneau	120
THOUET	ROSEAU SAUMUROIS	RÉSERVE DU THOUET	SAUMUR	5	Les 80 m en rive droite allant du barrage de st florent au fossé chanvrier	80